

ORDONNANCES MACRON: LES NOUVELLES EVOLUTIONS EN DROIT DU TRAVAIL

Aller plus loin que la loi El Khomri, tel était le but affiché.

Les mesures prises par les ordonnances Macron, entièrement applicables dès Janvier 2018, vont impacter sensiblement les relations professionnelles. Si la réforme de la négociation collective et celle du licenciement sont les deux mesures phares de la réforme, d'autres points participent à la refonte du droit du travail.

La réforme est très consistante et pour cause. Les mesures adoptées concernent l'ensemble du monde du travail : indemnités prud'homales, amélioration du dialogue social, instances représentatives des salariés ...

Afin d'appréhender sereinement les impacts à venir, CEF vous propose une conférence d'actualisation et d'explications. A l'issue de la présentation, un temps sera consacré aux questions des participants.

Date : 20/03/2018

Lieu: SAINT JAMES PARIS
43, AVENUE BUGEAUD
75116 PARIS

Prix: 380 € HT

Intervenants

Stéphane MARTIANO

Avocat – Titulaire d'une
mention de spécialisation en
droit social.

Hélène DUFFAR

Avocate - Cabinet G&G (Paris
8e)

Informations pratiques

<http://cef-formation.fr>

+33 (0)1 45 03 60 60

administration@cef-
formation.fr

De 8h30 à 11h30

€ 380 HT

PROGRAMME DE LA MATINEE

LA SECURISATION DES RELATIONS DU TRAVAIL EN CAS DE RUPTURE DU CONTRAT

- ▶ La procédure de licenciement
- ▶ Le licenciement pour motif économique
- ▶ La rupture conventionnelle collective
- ▶ Le plafonnement du barème des dommages et intérêts en cas de contentieux prud'homal.

1

LE DIALOGUE ECONOMIQUE ET SOCIAL

- ▶ L'instauration d'une instance de dialogue unique: **le Comité économique et social.**
- ▶ Le référendum d'entreprise
- ▶ Les plans de départ volontaire

2

LES NEGOCIATIONS COLLECTIVES

- ▶ L'articulation entre les accords de branche et accords d'entreprise
- ▶ L'extension des domaines de négociation de branche
- ▶ La négociation en l'absence de délégué syndical
- ▶ Les négociations collectives obligatoires

3

